



République Française
Département
Charente

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Salles d'Angles
Séance du 25/04/2023

L'an 2023 et le 25 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de GÉRON Marcel Maire.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, LACROIX Hervé, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé ayant donné procuration : M. BELLAVOINE Paul à M. GÉRON Marcel

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 20/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

Secrétaire :

Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

OBJET DE LA DELIBERATION

Vente de lots : Lotissement communal Petit Morfille.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 442-4 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-11-02 en date du 06/09/2022 relative à la fixation du prix de vente des terrains du lotissement Petit Morfille ;

Vu la délibération n° 2021-11-06 en date du 16/11/2021, nommant la rue du lotissement Petit Morfille « Rue des Provins » ;

Vu la délibération n° 2023-02-04 en date du 01/02/2023, concernant l'adressage des lots, précisant que la voie communale Rue des Provins sera la VC n°2 et que la circulation sera en sens unique ;

Vu le plan d'arpentage général n° 21047 dressé le 20/02/2023 et édité le 05/04/2023 et le plan de chaque lot, établi par le Cabinet de Géomètre-Expert Denis THILLARD ;

Considérant ce qui suit :

Suite à la création du lotissement Petit Morfille, comprenant 19 lots dans sa phase 1 ;

La vente des biens est consentie aux personnes identifiées ci-dessous, dans les conditions développées dans le tableau :

Commune	Parcelle	Adresse	Lot n°	Superficie (m ²)	Prix H.T	Acquéreur
SALLES D'ANGLES	E 658 E 663	12, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	1	687 m ²	32 701,20 €	M. DAURAT Tony (Châteaubernard)
	E 624	17, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	11	668 m ²	31 796,80 €	M et MME VAN LANDEGHEM (Salles d'Angles)
	E 618 E 629 E 630 E 656	4, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	16	774 m ²	36 747,20 €	M et MME VAN LANDEGHEM (Salles d'Angles)
	E 617 E 628 E 655	2, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	15	896 m ²	42 649,60 €	M et MME ORDONNAUD (Salles d'Angles)

Etant précisé que le Conseil Municipal autorise, sous réserve du respect des conditions et dispositions issues du Code de l'urbanisme, la signature de promesses de vente par anticipation avant l'achèvement complet des travaux de réalisation des VRD du lotissement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVENT la cession des biens telle que présentée dans le tableau ci-dessus, aux conditions précisées dans ledit tableau ;
- AUTORISENT le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tous les documents afférents.

réf : 2023-05-01

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Vente des Lots : Lotissement Petit Morfille. Complément de la délibération n°2023-05-01.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 442-4 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-11-02 en date du 06/09/2022 relative à la fixation du prix de vente des terrains du lotissement Petit Morfille ;

Vu la délibération n° 2021-11-06 en date du 16/11/2021, nommant la rue du lotissement Petit Morfille « Rue des Provins » ;

Vu la délibération n° 2023-02-04 en date du 01/02/2023, concernant l'adressage des lots, précisant que la voie communale Rue des Provins sera la VC n°2 et que la circulation sera en sens unique ;

Vu le plan d'arpentage général n° 21047 dressé le 20/02/2023 et édité le 05/04/2023 et le plan de chaque lot, établi par le Cabinet de Géomètre-Expert Denis THILLARD ;

Vu la délibération n° 2023-05-01 ;

Considérant ce qui suit :

Suite à la création du lotissement Petit Morfille, comprenant 19 lots dans sa phase 1 ;

La vente des biens est consentie dans les conditions développées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieu-dit	Lot n°	Superficie	Prix H.T
SALLES D'ANGLES	C 658 C 663	12, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	1	687 m2	32 701,20 €
	C 659 C 664	14, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	2	708 m2	33 700,80 €
	C 633 C 660 C 665	16, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	3	734 m2	34 938,40 €
	C 634 C 661 C 666	18, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	4	767 m2	36 509,20 €
	C 640 C 646	11, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	5	592 m2	28 179,20 €

C 641 C 647	9, rue des Provins – Lotissement Petit Morville	6	605 m2	28 798,00 €
C 636	13, rue des Provins – Lotissement Petit Morville	7	668 m2	31 796,80 €
C 637	7, rue des Provins – Lotissement Petit Morville	8	668 m2	31 796,80 €
C 622 C 638	15, rue des Provins – Lotissement Petit Morville	9	668 m2	31 796,80 €
C 623 C 639	5, rue des Provins – Lotissement Petit Morville	10	668 m2	31 796,80 €
C 624	17, rue des Provins – Lotissement Petit Morville	11	668 m2	31 796,80 €
C 625	3, rue des Provins – Lotissement Petit Morville	12	670 m2	31 892,00 €
C 626	19, rue des Provins – Lotissement Petit Morville	13	705 m2	33 558,00 €
C 627	1, rue des Provins – Lotissement Petit Morville	14	877 m2	41 745,20 €
C 617 C 628 C 655	2, rue des Provins – Lotissement Petit Morville	15	896 m2	42 649,60 €
C 618 C 629 C 630 C 656	4, rue des Provins – Lotissement Petit Morville	16	774 m2	36 842,40 €
C 619	6, rue des Provins –	17	736 m2	35 033,60 €

	C 631	Lotissement Petit Morfille			
	C 642 C 648	8, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	18	567 m2	26 989,20 €
	C 649 C 653	10, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	19	577 m2	27 465,20 €

Etant précisé que le Conseil Municipal autorise, sous réserve du respect des conditions et dispositions issues du Code de l'urbanisme, la signature de promesses de vente par anticipation avant l'achèvement complet des travaux de réalisation des VRD du lotissement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVENT la cession des biens telle que présentée dans le tableau ci-dessus, aux conditions précisées dans ledit tableau ;
- AUTORISENT le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tous les documents afférents.

réf : 2023-05-02

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Acquisition par la Sté HENNESSY des parcelles ZA 237 et ZA 221.

Vu la délibération n°2016-02-03 prise le 1^{er} mars 2016 concernant les parcelles suivantes, sollicitées par la Sé Hennessy : Parcelle ZA 221 (140 m2) + Chemin d'exploitation n° 3 (528 m2) = 3 674, 00 € ;

Vu le plan d'arpentage n° 22244C du 06 décembre 2016 ;

Vu le plan de division du 6 décembre 2016, précisant que la parcelle n°237 (ancien Chemin n°3) a une superficie de 521 m2, après bornage ;

Considérant que le prix de vente avait été fixé à 5,50 € du mètre carré, le montant total de cette cession s'élève à : 661 m2 x 5,50 € = **3 635,50 € TTC.**

Vu la demande d'aliénation des parcelles ZA 221 et ZA 237, par la Société Hennessy ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE de céder les parcelles ZA 221 et ZA 237 pour la somme de 3 635,50 € TTC à la Société HENNESSY ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié et toutes les pièces relatives à sa passation.

réf : 2023-05-03

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

**Dotation de Solidarité Communautaire.
Annule et remplace la délibération n°2023-01-01.**

Suite à la délibération 2022-335 prise par Grand Cognac, le Conseil Communautaire a acté le versement de la dotation de solidarité à hauteur de 50% en fonctionnement et de 50% en investissement. Chaque commune garde néanmoins la possibilité de conserver l'intégralité du versement en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de percevoir la dotation à hauteur de 50% en fonctionnement et de 50% en investissement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

réf : 2023-05-04

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Versement de subventions à divers organismes et associations.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention versée par la commune est attribuée à diverses associations et organismes.

Celui-ci propose le versement des subventions pour l'année 2023, selon la liste détaillée suivante :

ACCA Chasse	550 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	400 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100 €
AMICALE DES RETRAITES	300 €
ANIMATION CULT SALLEENNE	200 €
ASS CTE FOIRE EXPOSITION DE GDE CHAMPAGNE	150 €
ASS LES AMIS DE LA PETANQUE	200 €
ASSA FOOTBALL	800 €
ASSA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	200 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	300 €
BAL EN SOIR	200 €
COMITE DES FETES	800 €
COOP SCOLAIRE JEAN MONNET	200 €
EPA HANDI CHIEN	100 €
EPA HOPITAL POUR LES ENFANTS	100 €
EPA LES LETTRES AU SERVICE DES MAUX	200 €
EPA SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100 €
INSTITUT RURAL DES CHARENTES RICHEMONT	150 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	200 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200 €

QU'ETOU QU'O LE	200 €
SA CHAMBRE DE METIERS ET DE L ARTISANAT DE LA VIENNE	50 €
SAS BANQUE ALIMENTAIRE	100 €
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	200 €
SPA	200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-ACCEPTTE le versement des subventions comme détaillées ci-dessus. Dépenses qui seront inscrites au budget 2023.

réf : 2023-05-05

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Maison de Santé Pluridisciplinaire : Travaux VRD (Hors marché public).

Monsieur le Maire présente les trois devis reçus concernant les travaux de VRD pour la future Maison de Santé Pluridisciplinaire :

- 3- SEGUIN TP (Genté) : 110 018,50 € HT ; 132 022,20 € TTC
- 4- COLAS (Rouillet-Saint-Estèphe) : 103 387,27 € HT ; 124 064,72 € TTC
- 5- DUPUY Patrick (ARS) : 84 696,00 € HT ; 101 635,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ACCEPTE le devis proposé par l'entreprise DUPUY Patrick, pour un montant de 84 696,00 € HT ; 101 635,20 € TTC ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

réf : 2023-05-06

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

OBJET DE LA DELIBERATION

Presbytère : Fouilles archéologiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour la signature de la convention avec l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), Direction Interrégionale Nouvelle-Aquitaine et Outre-Mer pour un diagnostic archéologique anticipé, effectué à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'INRAP et tous les documents afférents.

réf : 2023-05-07

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

❖ **Informations diverses :**

✓ *Compte-Rendu réunion de conseil du 28 mars 2023 :*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu.

✓ *MAISON DE SANTE : Travaux :*

Marché public : 1 offre retenue à ce jour, le lot n° 3. Toujours en étude pour les autres lots.
Le début des travaux est prévu le 1er juin 2023.

✓ *Parcelle C 147 - Rue des Trois Ormeaux :*

Suite à 2 demandes reçues pour l'acquisition de la parcelle C 147, celle-ci sera cédée à l'euro symbolique, à M. et Mme Vauxion, afin de leur permettre un accès à leur bâtiment. Les frais notariés resteront à la charge des acquéreurs.
Une délibération sera prise ultérieurement.

✓ *Maison Vinet, rue de la Grande Champagne :*

La commune est intéressée par l'acquisition de cette maison vacante. En fonction du diagnostic, une signature pourrait être prévue en 2024.

✓ *Horaire de fermeture de la mairie :*

À partir du 2 mai 2023, la mairie fermera ses portes à 18h au lieu de 19h, du lundi au vendredi.

✓ *Prochaine réunion de conseil municipal :*

Lundi 22 mai 2023 à 18h30.